



Municipalité Egan-Sud

AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-018

Avis public est par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Egan-Sud qu'à la séance ordinaire du conseil municipal d'Egan-Sud du 5 avril 2022, à 19 heures, le conseil a adopté le règlement no : 2022-018 édictant le Code d'éthique et de déontologie révisé des employés municipaux.

Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire à la municipalité d'Egan-Sud au 95, Route 105 durant les heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 ou sur le site WEB au info@egan-sud.ca

Donné à Egan-Sud, ce 12 avril 2022

Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT 2022-018

Je soussignée, Mariette Rochon, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Egan-Sud certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant le règlement no : 2022-018, le 12 avril 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12^e jour d'avril 2022

Mariette Rochon
Directrice générale
Greffière-trésorière
Le 12 avril 2022